

Charte éthique de la Fédération Francophone Belge de Judo

(Version du 08/03/2022)

L'ensemble des acteurs et actrices s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte éthique de la Fédération Francophone Belge de Judo (FFBJ).

I. L'ESPRIT DU SPORT

La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu. L'esprit sportif est positif. Il prône notamment l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement et l'émancipation individuels et collectifs.

L'esprit et le corps sont les outils premiers du/de la sportif·ve. Le sport et l'activité physique sont à la base d'une bonne hygiène de vie et contribuent au bien-être physique et mental. Le dopage enlève la valeur d'une victoire ou d'une participation. L'utilisation de produits illicites est répréhensible et nocive pour la santé de l'athlète.

La FFBJ rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la prétendue race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue, au handicap ou aux caractéristiques physiques. Les lieux de rencontres (dojo, compétition, stage, séminaire, ...) du Judo sont des espaces d'expressions ouverts à tou·te·s.

Toutes les formes de harcèlement, tous comportements irrespectueux, tous langages dénigrants, grossiers ou injurieux sont proscrits. De même, toutes les formes de corruption et de falsification sont prohibées.

Au judo, l'adversaire ne doit jamais être considéré·e comme un·e ennemi·e, tant à l'entraînement qu'en compétition. Il/elle est le/la principal·e partenaire du/de la judoka·te et à ce titre il/elle participe à sa progression. La pratique du judo doit se faire dans le respect des règles en vigueur avec comme fin de sauvegarder l'intégrité physique et mentale du/de la judoka.te.

La pratique sportive contribue à l'éducation de tou·te·s dans l'acquisition de savoir-faire, de savoir-être, de savoirs. Par ailleurs, elle permet un apprentissage de la vie en société par la tolérance et le respect des règles du jeu. La démarche sportive est un projet sociétal qui accompagne et construit l'individu tout au long de sa vie.

II. LES ACTEURS DU SPORT

La **judokate** et le **judoka** aiment le sport. De par un entraînement régulier et sérieux, il/elle prend du plaisir dans sa discipline. Le respect est la valeur première du/de la judoka·te envers son entraîneur·e, ses partenaires, ses adversaires, le règlement, l'encadrement et lui/elle-même. La judokate et le judoka se doivent de respecter les décisions "arbitrales" lors des compétitions, des « juges » lors des passages de grade, des cadres enseignants lors des formations.

Le **parent·e**, le **tuteur**, la **tutrice** s'assure que le choix de sa fille ou son fils est de pratiquer du judo pour s'amuser et s'y épanouir. Il/elle l'encourage dans sa pratique sportive tout en respectant ses partenaires et adversaires. Il/elle reconnaît que le rôle de l'entraîneur·e - l'éducateur·e - le/la coach est d'accompagner sa fille, son fils dans sa progression sportive. Il/elle ne remet pas en cause de manière irrévérencieuse les décisions de l'entraîneur·e, de l'encadrement ou de l'arbitre. Il/elle accompagne sa fille, son fils dans la réalisation de son projet sportif en veillant à ce que ce dernier reste un choix personnel.

L'athlète de haut niveau est un-e ambassadeur-riche du mouvement sportif et plus particulièrement du judo. Son comportement doit être irréprochable. Au-delà de ses performances, c'est la gestion de ses échecs et de ses difficultés qui forcent l'admiration de tou-te-s et encouragent à la pratique sportive. Le sport de haut niveau c'est être à la recherche du dépassement de soi et tendre constamment vers l'excellence.

L'entraîneur-e - le/la coach-e sportif-ve est le/la garant-e du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses judoka-te-s. Il/elle favorise leur épanouissement en fixant ensemble des objectifs adaptés à l'âge, au potentiel et à leurs attentes. Ils/elles mettent l'accent sur le processus et non sur la recherche de résultats à court terme.

La FFBJ repose sur les **clubs**. Leur gestion doit se faire dans un objectif pérenne en développant un projet sportif durable.

L'évaluateur, l'évaluatrice (juge, arbitre, évaluateur, évaluatrice formation ADEPS, jury passage de grade) est un-e sportif-ve à part entière. Il/elle est dépositaire du règlement. Avec le soutien des pratiquant-e-s, des organisateur-e-s, des supporters, des supportrices, il/elle s'engage à interrompre l'activité lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive.

Le **supporter, la supportrice** doit faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo. Son comportement est exempt de tout reproche. Etant un-e ambassadeur-riche de son club et du judo, il/elle ne peut en ternir l'image.

L'utilisation des **médias et des réseaux sociaux** participent à la vie de la FFBJ et en façonnent l'image. Les termes utilisés sont positifs, empreints de sportivité, sans animosité en évitant le recours au langage guerrier.

Le sport dont fait partie le judo est un vecteur d'intégration. Au travers du volontariat, c'est le/la citoyen-ne qui collabore au dynamisme de notre société.

III. LES ENGAGEMENTS DU SPORT

La formation est le maître mot de la FFBJ. Ses acteurs et ses actrices s'engagent à leur niveau à développer leurs compétences par des formations, des séminaires (lieu d'échanges), des rencontres entre clubs, ... afin d'améliorer significativement la pratique sportive.

Les judoka-te-s ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant. Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant au sport. Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.

La pratique du judo régulière et de qualité associée à une bonne hygiène de vie sont des atouts indispensables à l'épanouissement du/de la judoka-te, l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, le développement des interactions sociales en vue d'un bien-être physique et mental accru.

L'organisation d'événements sportifs et la pratique sportive intègrent les notions de développement durable et le respect de l'environnement.

Le respect de la Charte Ethique de la Fédération Francophone de Judo, conditionne de manière sine qua non l'obtention des aides disponibles pour le secteur sportif.